

Le nombre de conseillers
municipaux en exercice : 43

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 OCTOBRE 2018

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOBIGNY, légalement convoqué le onze octobre, s'est assemblé en séance ordinaire sous la présidence de Stéphane DE PAOLI.

Présents : Stéphane DE PAOLI – Christian BARTHOLMÉ – Kahina AIROUCHE (sortie mémoire n°12 et retour mémoire n°13) – Christine GABEREL – Djafar HAMOUM – Magalie LE FRANC – Marc DRANÉ – Sarah SBIA – Simbara CAMARA – Jonathan BERREBI – Gérard Aoustin – Isabelle LÉVÊQUE – Ouassila KOUAICHI – Fatou FAYE – Koumba KONATE – Manel BENJENNAT (départ au mémoire n°11 donne mandat à Koumba KONATE) – Patrice TRULLI – Youssef ZAOUI – Muriel CABILLAUX – Fatima MARIE-SAINTE – Salomon ILLOUZ – Bernard GRINFELD – Anne JONQUET – Abdel SADI – José MOURY – Aline CHARRON – Benjamin DUMAS.

Représentés: Mahamadou N'DIAYE par Sarah SBIA – Pierre MONTELLA par Stéphane DE PAOLI – Hervé LEUCI par Gérard Aoustin – Nathalie FIORE par Christine GABEREL – Vincent OPTAT par Christian BARTHOLMÉ – Riyad BELALA par Youssef ZAOUI – Myriam BENOUDIBA par Bernard GRINFELD – Monique SAMSON par Salomon ILLOUZ.

Absents: Tuong Lan HOANG – Sylvain LEGER – Selimane ABDERRAHMANE – Sabrina SAIDI – Sabrina DEHOUM – Faysa BOUTERFASS – Waly YATERA – Mariam SAKHO.

Secrétariat : Fatima MARIE-SAINTE

1. Sollicitation de la dotation politique de la ville pour 2018

Adopté à l'unanimité

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal approuve le projet soumis à la subvention et le plan de financement suivant :

Projets	Montant global investissement HT fonctionnement TTC	Montant de subvention demandé	Montant de subvention accordé	Taux de subvention accordé
<i>Travaux dans les bâtiments scolaires dégradés situés dans les zones QPV</i>	1 673 821 € HT	1 339 057 €	950 000 €	56,76 %
<i>Travaux de rénovation des équipements sportifs bénéficiant aux populations habitant dans des zones classées QPV</i>	721 332 € HT	577 066 €	400 000 €	55,45 %
<i>Travaux de dédoublement de classes REP et REP + et adaptation des écoles pour l'accueil des jeunes enfants</i>	450 000 € HT	360 000 €	240 000 €	53,33 %
<i>Travaux de relocalisation provisoire de la mairie annexe Epstein - Quartier de la cité de l'Etoile</i>	269 985 € HT	215 988 €	100 000 €	37,04 %
<i>Été Balbynien 2018 – activités d'animations estivales dans les jardins de l'hôtel de ville</i>	385 000 € TTC	60 000 €	60 000 €	15,58 %
			1 750 000,00 €	

2. Acquisition auprès de la SCI DANA des lots n° 5104, 5109 et 5117 de la copropriété sise 8-16 avenue Paul Eluard

Adopté à l'unanimité

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 11 (groupes des élus communistes, socialistes et les Balbyniens libres et indépendants)

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal décide l'acquisition auprès de la SCI DANA des lots n° 5104, 5109 et 5117 de la copropriété sise 8-16 avenue Paul Eluard, située sur la parcelle cadastrée section AH n° 321, libres de toute occupation, pour un montant de 645 000 euros hors taxe sur la valeur ajoutée.

3. Acquisition auprès de Monsieur El Mouloudi LKIHAL et Madame Patricia BRUNEAU des lots n° 5114 & 5106 dans la copropriété sise 8-16 avenue Paul Eluard

Adopté à l'unanimité

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 11 (groupes des élus communistes, socialistes et les Balbyniens libres et indépendants)

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal décide l'acquisition auprès de Monsieur El Mouloudi LKIHAL et Madame Patricia BRUNEAU des lots n° 5106 et 5114 de la copropriété sise 8-16 avenue Paul Eluard, située sur la parcelle cadastrée section AH n° 321, libres de toute occupation, pour un montant de 190 000 euros hors taxe sur la valeur ajoutée.

4. Acquisition auprès de SEQUANO Aménagement de la parcelle cadastrée section AF n° 507 dans le cadre de la régularisation foncières de l'aménagement du quartier Hector Berlioz

Adopté à l'unanimité

Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0
Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal décide l'acquisition auprès de SEQUANO Aménagement de la parcelle cadastrée section AF n° 507, d'une surface d'environ 11 890 m², pour un montant de 1 euro.

5. Garantie communale d'emprunt à la société Logirep dans le cadre d'un transfert de prêt souscrit pour la construction de logements sociaux situés dans la Zone d'Aménagement Concerté Auguste Delaune

Adopté à l'unanimité

Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0
Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal accorde sa garantie, à hauteur de 100 %, pour le remboursement de l'emprunt d'un montant total de 1 885 658,87 euros souscrit par la société Logirep auprès de la banque ARKEA. Il est précisé que la Ville bénéficie du maintien de 20 % de droits de réservation de logements, soit 5 logements de type PLS.

6. Avis relatif à la délimitation de Plaine de l'Ourcq en zone touristique

Adopté à l'unanimité

Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 2 (groupe les Balbyniens libres et indépendants)
Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal émet un avis favorable concernant la délimitation et la classification de la Plaine de l'Ourcq comme zone touristique.

7. Convention avec l'Etablissement public Territorial Est Ensemble et les bailleurs/copropriétés sur la fourniture, le transport, la pose, la mise en service, la collecte et l'entretien de point d'apport volontaire enterrés pour la collecte des déchets ménagers sur le domaine public

Adopté à l'unanimité

Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0
Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal approuve la mise en place de points d'apport volontaires enterrés (PAVEs) sur la Ville de Bobigny et les conventions types pour la fourniture et la pose des points d'apport volontaire pour tous les nouveaux projets (bailleurs/copropriétés, communes et bailleurs/copropriétés, communes) et pour la collecte et l'entretien des points d'apport volontaire pour tous ceux existants (bailleurs/copropriétés, communes et bailleurs/copropriétés).

Il est précisé que la mise en place de points d'apport volontaires enterrés (PAVEs) sur le domaine public n'entraîne aucun frais à la charge de la commune.

8. Inscription des élèves de la classe prépa « Egalité des Chances » au conservatoire

Adopté à l'unanimité

Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0
Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal décide que les élèves de la classe prépa « Égalité des chances » sont inscrits administrativement au conservatoire Jean Wiener de Bobigny et que ce cursus prépa ne fait pas l'objet de droits d'inscription.

9. Convention avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Seine Saint Denis portant sur l'organisation des sorties scolaires avec nuitée (s)

Adopté à l'unanimité

Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0
Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Seine Saint Denis portant sur l'organisation des sorties scolaires avec nuitée(s).

10. Règlement intérieur des crèches de Bobigny

Adopté à l'unanimité

Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal approuve le nouveau règlement de fonctionnement des crèches de la Ville de Bobigny.

Départ de Manel BENJENNAT qui donne mandat à Koumba KONATE

11. Contrat Engagement Solidaire et Citoyen à Bobigny

Adopté à l'unanimité

Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0
Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal approuve le principe du Contrat « Engagement Solidaire et Citoyen à Bobigny » pour les jeunes balbyniens de 12 à 25 ans.

Il est précisé que dans le cadre de ce Contrat d'Engagement Solidaire et Citoyen à Bobigny, l'aide de la Ville n'excédera pas le montant de 1 000 euros par projet.

Sortie de Kahina AIROUCHE

12. Convention avec l'association Essalem pour l'organisation d'un séjour vacances solidaires et d'échanges jeunes

Adopté à l'unanimité

Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0
Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat avec l'association Essalem pour l'organisation d'un séjour vacances solidaires et d'échanges jeunes.

Il est précisé que, dans le cadre de ce projet, la Ville de Bobigny prendra en charge les coûts des billets d'avion aller Paris-Constantine et retour Constantine-Paris, et tous les autres frais pouvant être liés à la préparation de ce projet de séjour.

Retour de Kahina AIROUCHE

13. Accueil d'apprentis au sein des services municipaux pour la rentrée scolaire 2018/2019

Adopté à l'unanimité

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal décide de conclure dès la rentrée scolaire 2018/2019, 12 contrats d'apprentissage en plus des 13 existants pour atteindre l'objectif de 25 apprentis.

14. Cadrage de la vacation

Adopté à l'unanimité

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 11 (groupes des élus communistes, socialistes, les Balbyniens libres et indépendants)

Ne participe pas : 0

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à recruter un vacataire si les conditions suivantes sont remplies :

- *recrutement pour exécuter un acte déterminé,*
- *recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel,*
- *rémunération attachée à l'acte.*

Le Conseil municipal fixe un plafond de vacation mensuelle de 130 heures et fixe la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 9,88 euros (hors rémunération spécifique),

Le Maire,

Stéphane De Paoli.

The image shows a blue ink signature of Stéphane De Paoli written over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure and the text 'MAIRIE DE BOBIGNY' around the top edge and '93000' at the bottom.